

DATE DE MISE EN LIGNE :

27 DEC 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Ville de Valentigney

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-52
RESILIATION LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Sise rue Villedieu

Le Maire de Valentigney,

- VU les dispositions de l'article L. 2122-22 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du conseil municipal, n°2020-48 du 10 juillet 2020 rendue exécutoire le 15 juillet 2020, chargeant le Maire de prendre toute décision relative aux matières déléguées de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- VU l'article L 2122-22, alinéa 5 du C.G.C.T

Considérant la reprise du projet d'aménagement des « Rives du Doubs » engagé depuis de nombreuses années, notamment sur la partie comprise entre le pont de la Libération et la rue de l'Abreuvoir,

DÉCIDE

Article 1

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2022, à la convention annuelle d'entretien de la parcelle BL n°49, d'une superficie de 5,70 ares, située rue Villedieu à Valentigney, conclue avec M. LIMANI Abdelkader, domicilié 47 rue de la Combe Mirey à 25400 Audincourt.

Article 2

Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier payeur.

Article 3

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal.

Valentigney, le 16 Décembre 2022.

Publié le :

Notifié le :

Transmis à la sous-préfecture :



Le Maire

Philippe GAUTIER.

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publicité ou de la notification de la décision et de la transmission de la présente décision en SOUS-PRÉFECTURE

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20221223-2022-52-AR
Date de réception préfecture : 23/12/2022